

Programme de formation

PRAP IBC

Formation initiale d'acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique IBC
(Industrie, BTP, Commerce et activés de bureau)

Objectifs de formation

L'objectif de cette formation est de fournir aux travailleurs les connaissances de base nécessaires en matière de la PRAP, afin de permettre aux salariés d'exercer leurs métiers en toute sécurité, en proposant des améliorations techniques et organisationnelles et en maîtrisant les risques sur lesquels il a possibilité d'agir. Cette formation donne le niveau de connaissance permettant la délivrance du certificat d'acteur PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique).

Objectifs pédagogiques généraux

Mise en œuvre de compétences spécifique de :	<i>Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou dans son établissement</i> <i>Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues</i> <i>Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou dans son établissement et à sa prévention</i> <i>Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention</i>
--	--

Modalités d'organisation

Public cible	Effectif maximum	Durée totale minimum	Prérequis nécessaires
Personnel d'entreprise ou d'établissement public	10 personnes	2 jours en présentiel soit 14 heures, répartis si possible sur 3 semaines	Cette formation ne nécessite aucun prérequis

Modalités d'évaluation et de certification

- Évaluation de la formation :

La qualité pédagogique repose sur le respect du cahier des charges et du dossier pédagogique. Elle est de la responsabilité du réalisateur. A l'issue de chaque session, les stagiaires complètent un questionnaire portant sur l'évaluation de la formation.

- Évaluation des acquis :

Afin de contrôler les connaissances théoriques et les compétences des stagiaires tout au long de la formation, une évaluation est mise en œuvre : l'évaluation formative.

Chaque stagiaire met en pratique ses connaissances et compétence pour réaliser l'évaluation certificative de la formation. Pour qu'un certificat soit délivré, le stagiaire doit valider les domaines de compétence de l'épreuve certificative de l'INRS.

- Document remis à l'issue de la formation :

La réussite à l'évaluation mise en œuvre pendant la formation permet d'obtenir le certificat d'acteur prap IBC. Ce certificat, délivré par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS, est valable au niveau national pour une durée de 24 mois. Il peut être délivré à des élèves et apprentis de l'enseignement professionnel dans le cadre de la préparation de leur diplôme.

Une évaluation à chaud est renseignée à l'issu de la formation.

Tous les 2 ans, l'acteur prap IBC doit suivre une formation de maintien et actualisation des compétences (MAC) d'une durée d'une journée (7 heures minimum en présentiel), lui permettant d'inscrire dans la durée ses compétences. À cette occasion, des évaluations certificatives sont à nouveau réalisées.

Contenu de la formation

DC 1

Comprendre l'intérêt de la prévention
Connaitre les risques de son métier

DC 2

Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

DC 3

Proposer des améliorations de sa situation de travail
Faire remonter l'information aux personnes concernées
Se protéger en respectant les principes physique et d'économie d'effort

Méthodes et moyens pédagogiques

Méthode	Formation individualisée
Pédagogie	Active de formation pour adulte (andragogie) : activités heuristiques, expositive et démonstrative avec des exercices, mises en situation, quiz, réactivation, etc.
Matériels	Vidéoprojecteur ; bloc note géant ; feutres ; crayons ; Post-it ; affiches ;
Documents	Mémento ; grille d'observation et d'analyse d'une situation de travail

Formateurs

Qualification des formateurs

Les formateurs intervenants sont titulaires de certifications et/ou qualifications professionnelles cohérentes avec les objectifs professionnels de la formation ou la certification visée, ainsi qu'une expérience professionnelle suffisamment adéquate

Qualifiés

Certifiés

Expérimentés

Pédagogues